

**CORPS LÉGISLATIF.**

**CONSEIL DES CINQ-CENTS.**

**M E S S A G E**

Case  
FRC  
27832

**DU CONSEIL DES CINQ-CENTS**

**AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF,**

*RELATIF à la situation intérieure et  
extérieure de la République.*

Séance du 17 prairial an 7.

**L**E Conseil des Cinq-Cents, sur le rapport de plusieurs commissions réunies, arrête qu'il sera fait au Directoire exécutif un message dont la teneur suit :

**CITOYENS DIRECTEURS,**

Le gouvernement français est institué pour assurer la conservation, et le bien-être du peuple.

Le Corps législatif et le Directoire exécutif forment les deux parties principales de ce gouvernement. Ces deux autorités ont besoin de s'entendre, et doivent marcher de concert pour remplir le but commun de leur institution. Les moyens de correspondance sont réglés par la constitution, ainsi que l'attribution respective des deux autorités.

Ainsi le Corps législatif fait les lois et le Directoire les exécute : ainsi le Directoire est spécialement chargé de pourvoir, d'après ces lois, à la sûreté intérieure et extérieure de la République.

Quant à la sûreté extérieure, le Directoire est encore placé spécialement par la constitution comme une sorte d'avant-garde, comme une première sentinelle, pour observer les desseins et les mouvemens des autres peuples; et quand il s'apperoit qu'ils compromettent l'existence et les justes droits de la nation, il peut agir seul provisoirement pour sa garantie; mais il doit, dans ce cas, avertir sans délai le Corps législatif, qui prend alors les mesures qu'il croit les plus convenables à la conservation et à la dignité du peuple qu'il représente.

Citoyens directeurs, tout annonce que la sûreté de la nation est menacée au dehors et que sa tranquillité intérieure peut être compromise.

Au dehors, nous avons à soutenir une guerre violente : il y a six mois nous étions par-tout victorieux; il paroît qu'aujourd'hui l'ennemi a sur nous des avantages.

La voix publique nous annonce que quelques puissances qui, jusqu'ici, n'avoient pris aucune part, au moins apparente, à la guerre, sont contre nous dans un état d'hostilité, non-seulement imminente, mais réelle.

Dans cette circonstance, le Conseil des Cinq-Cents s'attendoit aux communications prescrites par la constitution, et il n'en a pas encore reçu.

Citoyens directeurs, vous sentez sans doute qu'il ne convient pas à la grandeur du peuple français d'avoir

devant les autres peuples une attitude humiliée. Il faut donc qu'il reprenne celle que la nature, sa force, son courage et son industrie lui destinent.

Au dedans, la notoriété publique nous apprend également que, dans plusieurs parties de la République, il existe de l'inquiétude et même de la fermentation. La même notoriété nous en dénonce diverses causes; mais avant de prendre aucune mesure à cet égard, le Conseil croit devoir vous demander des renseignemens sur celles de ces causes qui sont à votre connoissance, ainsi que l'indication des moyens que vous croyez les plus propres à prévenir les troubles qui pourroient en résulter.

Dans cet état de choses, un plus long silence de votre part seroit inquiétant pour le peuple et le Corps législatif.

Nous vous invitons en conséquence à nous donner sans délai des éclaircissemens sur le double sujet de nos sollicitudes.

---

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Prairial an 7.

1847  
The following is a list of the names of the persons who have been admitted to the membership of the Society since the last meeting of the Executive Committee, held on the 15th of December, 1846.

Admitted on the 15th of December, 1846.

Admitted on the 1st of January, 1847.

Admitted on the 15th of January, 1847.

Admitted on the 1st of February, 1847.

Admitted on the 15th of February, 1847.

Admitted on the 1st of March, 1847.

Admitted on the 15th of March, 1847.

Admitted on the 1st of April, 1847.

Admitted on the 15th of April, 1847.

Admitted on the 1st of May, 1847.

Admitted on the 15th of May, 1847.

Admitted on the 1st of June, 1847.

Admitted on the 15th of June, 1847.

Admitted on the 1st of July, 1847.

Admitted on the 15th of July, 1847.

Admitted on the 1st of August, 1847.

Admitted on the 15th of August, 1847.

Admitted on the 1st of September, 1847.

Admitted on the 15th of September, 1847.

Admitted on the 1st of October, 1847.

Admitted on the 15th of October, 1847.

Admitted on the 1st of November, 1847.

Admitted on the 15th of November, 1847.

Admitted on the 1st of December, 1847.

Admitted on the 15th of December, 1847.

Printed and Published by J. G. & Co. 15, South Street, London, W.

1847